



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 27 octobre 2017

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Corinne LARRUE
François LEFORT
Philippe MAUBERT

I. Décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Modification du PLUi de l'AME sur la commune d'Amilly (45)
- Révision du zonage d'assainissement de Vienne-en-val (45)

II. Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire (37)
- Révision du SCOT du pays castelroussin (36)

III. Avis tacites

Feront l'objet d'un avis tacite :

- PLU de Mazières-de-Touraine (37)
- PLU de Les Bordes (45)
- PLU de Châteauneuf-en-Thymerais (28)

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE